DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille trois, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023

<u>Présents</u> : 13

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Ricius Séverine, Simon Christine, Vasse Guillaume. <u>Absents et excusés</u>: Thomas Pierrick, Dessaux Amélie

Pouvoirs : M Thomas donne pouvoir à Mme Maryse Duval

<u>Secrétaire de séance</u> : M Guillaume Vasse <u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15 <u>Nombre de votants</u> : 14

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/06/2023 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 27/09/2023 - N°33

Renouvellement de la CONVENTION A.D.A.S 2024-2028

Afin de garantir la continuité des services de l'A.D.A.S envers les agents, l'Assemblée Municipale :

- Renouvelle l'adhésion de la Commune de Saint-Saire à l'ADAS pour une durée de quatre ans,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Votants: 14 Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 27/09/2023 - N°34

ACQUISITION AUTOLAVEUSE

Madame le Maire présente les devis pour l'acquisition d'une autolaveuse pour la salle des loisirs, la somme de 3 500 € a été prévue au Budget Primitif 2023

 Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise TENNANT pour l'acquisition d'une autolaveuse.

Votants: 14 Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION	du 27/09/2023 - N°35	
--------------	----------------------	--

COLIS DE NOËL 2023

Madame le Maire propose d'offrir un colis aux anciens de 65 ans et plus domiciliés dans la commune. La valeur du colis 2022 était comprise entre 24€ et 27€. Coût réel 2022 : 27.82 €. La commission action sociale se réunira afin de travailler sur la composition du colis et les dates de distribution et de préparation.

Colis offert aux anciens de 65 ans et plus domiciliés dans la commune ; la valeur du colis sera comprise entre 25 € et 30 €.

Votants: 14 Pou	ır: 14	Contre :	0	Abstention: 0
-----------------	--------	----------	---	---------------

DÉLIBÉRATION du 27/09/2023 - N°36

ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS 2023

Bilan du banquet du 11 novembre 2022 : 45 participants

- Invitation gratuite des personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2022 (environ 91 anciens), les membres du conseil municipal, le personnel communal, le Conseiller Départemental, le Député, les prêtres de la paroisse.
- La participation avait été fixée à 30 € en 2022 pour les conjoints des invités gratuitement et pour les autres personnes (8 participations payantes)
- Le banquet avait été réalisé par La cuisine du Goulet, les desserts et le pain avait été fourni par la boulangerie Lecomte de Saint-Saire (23.49), et le Vignoble pour les vins. Coût du repas : 26.21 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de fixer, pour le banquet 2023, la participation pour les conjoints des invités à 30€.

La commission d'action sociale se réunira prochainement afin d'organiser ce banquet.

Votants:14

Pour : 14

Contre: 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 27/09/2023 - N°37

LOYERS Du 40 RUE DU MOULIN

Madame le Maire informe l'Assemblée Municipale que le logement situé au 38 Rue du Moulin a subi des dégâts des eaux occasionnant de nombreuses détériorations dans le logement du dessous (40 Rue du Moulin)

Après en voir délibéré, l'assemblée municipale décide à l'unanimité de prendre à la charge de la collectivité le loyer restant à charge de l'intéressée ayant été impactée par ce désagrément pour le mois de Juillet août septembre 2023.

Votants: 14 Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES			
⇒ Compte rendu du rendez-vous de Mme Le Maire avec le conseiller territorial du Président de la			
République à l'Elysée.			
\Rightarrow Point de situation sur les projets en cours :			
 <u>Rénovation énergétique Mairie-Ecole</u> (Dépense subventionnable : 7 012.48 €HT) 			
Département : 2 524 €			
DETR : 2 103.74 € (30%)			
Subventionné à 66 %			
 <u>Poteau Incendie Route de la sablière</u> (Dépense subventionnable : 5 157.28 €HT) 			
Département : 800 €			
DETR : 2 062.91 (40 %)			
Subventionné à 55. 51 %			
 <u>Création d'un sanitaire PMR</u> (Dépense subventionnable : 26 778.73 €HT) 			
Département : 8 034 €			
 Élévateur extérieur Mairie-Ecole (Dépense subventionnable : 24 237.45 €HT) 			
Département : 10 241 €			
⇒ Proposition de la trésorerie d'admission en non-valeur de titres (loyers impayés de 2017-2018)			
⇒ SIVoS de la Béthune : Compte rendu de la réunion du 21/09/2023.			
⇒ Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 (Coordonnateur, et agents recenseurs)			
⇔ La Poste : Afin de pérenniser l'agence postale communale, il est nécessaire d'augmenter la			
fréquentation du public à la Poste.			
Interrogation de l'assemblée municipale : les horaires sont-ils appropriés			
Suggestion : un espace numérique accessible au Public à l'agence avec l'aide de l'agent communale.			
 ⇒ Visite de ferme-film-débat « Les Chèvres de Stéphanie » : le 04/10/2023 organisée par le 			
CIVAM.			
⇔ La commission des chemins se réunira samedi 30 septembre à 9 h 00.			
⇒ Une réunion d'information a lieu jeudi 28 septembre à Bouelles pour le projet éolien.			
⇒ Appel aux articles pour la gazette communale.			
⇒ L'assemblée souhaite qu'un courrier commun avec la commune de NEUVILLE-FERRIERES soit			
adressé aux riverains du Pont de Canche et de la Route du Beau Soleil pour leur rappeler la			
limitation de tonnage du Pont.			
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.			

Mme DUVAL Maryse, Maire

M VASSE Guillaume, Secrétaire